

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthis-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2022_8_7**

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 24 Juin 2022

Présents : 16

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Création d'un compte
«Dépôts de Fonds au Trésor»
(DFT)**

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Madame ALIX Florence a donné pouvoir à Madame GANNE Julie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Madame ALIX Florence, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le maire rappelle qu'au sein de la collectivité, qu'une régie de recette pour les animations et spectacles existe et qu'il s'agit de faciliter le paiement par les usagers des animations et spectacles par chèques et notamment par un paiement en carte bancaire.

Pour moderniser et sécuriser le maniement des fonds au sein de vos régies, il peut être judicieux d'ouvrir un compte bancaire auprès du Trésor public, appelé « compte de dépôts de fonds au Trésor » ou « compte DFT ». Cela permettra de :

- faciliter la traçabilité et la lisibilité des opérations de la régie ;
- diversifier les modes de paiement utilisables par le régisseur ;
- moderniser les moyens de paiement proposés aux usagers de la régie ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide la création d'un compte de Dépôts de fonds au Trésor avec paiement en carte bancaire, et autorise l'achat ou la location d'un terminal de paiement pour la régie spectacles.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 01/07/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 18/07/2022

**Le Maire,
Michel CARTERET**

